Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de

TOULON -----

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024– 02 - 09

Nombre de Conseillers 33

Séance du 20 février 2024 Diffusée en direct sur la chaine voutube de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer *******

En exercice: 33 Présents

2.7

L'an deux mille vingt quatre, le vingt février,

Représentés: 5 Absent excusé: 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de

Monsieur le Maire

OBJET:

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Adjoints:

CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux: Mesdames GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Yannick. Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI

JARDIN DE LA DEIDIERE (TIERS-LIEU NATUREL)

Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Etaient représentés :

Adjoint: Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

AU TITRE DU FONDS VERT 2024 (FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIOUE

DANS LES TERRITOIRES)

Conseillers Municipaux: Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur le Maire), Dominique HOCOUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), PEYRARD Christian (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE),

Etait absente excusée :

Conseillère Municipale: Madame Amandine CIDALE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Madame Ambre MONTLAUR

La Commune souhaite proposer un lieu dédié à la vie sociale avec des espaces de rencontres, de partage et de connaissances en créant un tiers-lieu naturel situé dans le quartier de la Deidière à proximité immédiate des écoles, du gymnase des Oliviers et de l'Espace Jeunesse, sur le terrain contigu au City Stade.

Vu la mise en œuvre en janvier 2023 du dispositif inédit du Fonds vert pour accélérer la transition écologique dans les territoires, mobiliser les collectivités territoriales et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique,

Vu la pérennisation et le renforcement du fonds vert jusqu'à 2027,

Vu la nécessité d'adapter les territoires au changement climatique,

Considérant l'intégration de ce projet dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique – CRTE, passé avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume,

Considérant que cette opération s'intègre dans un projet de renaturation de la ville, favorisant ainsi les échanges et le lien social en proposant :

- Un espace pédagogique avec le jardin des senteurs,
- Un espace de rencontre ombragé sous des pergolas bois,
- Une oasis de naturalité et de biodiversité à proximité immédiate d'une zone de densité urbaine (PAE la Miolane),
- Un lieu récréatif avec une zone pelousée en Zoysia et aménagée pouvant accueillir des familles ou petit groupe pour un instant de jeux ou de déjeuner,
- Un espace comestible avec un verger,
- Et un espace de lecture à ciel ouvert

Considérant que les travaux comprennent :

- Les travaux préparatoires (installations de chantier...)
- Terrassement, réseaux ;
- Aménagements paysagers, construction (réalisation de massifs, platelages en bois,...)
- La réalisation des réseaux d'arrosage et adduction d'eau (alimentation en eau potable des fontaines, arrosage de la pelouse, des massifs et des arbres, ...)
- Installation du mobilier urbain (installation de bancs, de fontaines, d'une clôture,...)
- La végétalisation des espaces (plantation d'arbres, d'une pelouse, de massifs,...)

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 234 000 euros HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Réalisation du Jardin de la Deidière	Coût de l'opération et aide financière sollicitée
Etat Fonds vert	23 400,00 €
Conseil Départemental du Var	160 000,00 €
Autofinancement (20% minimum)	50 600,00 €
Total HT	234 000,00 €
T.V.A 20 %	46 800,00 €
Total TTC	280 800,00 €

La Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité au titre du Fonds Vert et le taux réellement attribué.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'exprimer la demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds vert pour l'année 2024, telle qu'elle ressort du programme exposé ci-dessus,

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Autorise le Maire à solliciter l'aide financière mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN